



**SERVICE D'APPUI RESSOURCES HUMAINES AUX TPE / PME PARISIENNES**

**SESSION D'INFORMATION**

**INNOV'UP EXPERIMENTATION  
TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES :**

**UNE AIDE FINANCIERE POUR TESTER  
UNE SOLUTION INNOVANTE OFFRANT UNE REPONSE CONCRETE  
AUX ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

En partenariat avec la Région Île-de-France

**21 novembre 2022**

**10H00 - 11H30**

**VISIO-CONFERENCE**

## INNOV'UP EXPERIMENTATION TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES :

UNE AIDE FINANCIERE POUR TESTER  
UNE SOLUTION INNOVANTE OFFRANT UNE REPONSE CONCRETE  
AUX ENJEUX DE TRANSITION ECOLOGIQUE



**Nathalie ROUX**, Responsable du pôle mutations économiques, Direction Acteurs économiques et Gestion des compétences

### PROGRAMME



**Stéphane BULLIARD**, Délégué territorial Paris, Mission Développement Economique Territorial et des Compétences, Pôle Entreprises & Emploi

**Gladys FREYERMUTH**, Chargée de mission Transition écologique et ville durable

Echange avec les entreprises



**Nathalie ROUX**

Responsable du pôle mutations économiques



### Vos contacts

Nathalie Roux

[nathalie.roux@epec.paris](mailto:nathalie.roux@epec.paris)

07 56 00 94 37

Guillaume Maison

[guillaume.maison@epec.paris](mailto:guillaume.maison@epec.paris)

07 56 19 86 10

## Pour les dirigeants de TPE / PME parisiennes

- En particulier de moins de 50 salariés

En particulier, dans les secteurs :

- du **Commerce de détail indépendant**
- de l'**Hôtellerie-Restauration**

mais sans exclusive

Labellisé  
par l'Etat

**GRATUIT**

Qui ont **besoin d'un conseil de premier niveau** pour gérer les conséquences de l'évolution de l'activité dans le contexte de la crise sanitaire / ukrainienne et accéder aux aides mises en place par les pouvoirs publics, pour recruter, former, gérer les salariés au quotidien (mobilité interne et externe), mieux connaître les obligations légales en matière de droit du travail...

Nous proposons :

- Un **conseil personnalisé** par téléphone, en rendez-vous individuel sur site ou dans l'entreprise
- Une **mise en relation avec des professionnels du territoire parisien, régional, national** pour répondre à des questions spécifiques
- Des **sessions d'information en visio-conférence** pour partager ses interrogations et se professionnaliser à distance, des **ateliers pratiques** en petit groupe pour travailler une thématique avec un expert
- Des **ressources** en ligne : [www.epec.paris](http://www.epec.paris) - [Nos sessions d'information](#) et une Lettre d'information mensuelle

**Stéphane BULLIARD**

Délégué territorial Paris

**Gladys FREYERMUTH**

Chargée de mission Transition écologique et ville durable

Innov'up Expérimentation Transition  
écologique des territoires

Pôle Entreprises et Emploi

# Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires : contexte, enjeux et objectif général

La Région Île-de-France et Bpifrance, avec le pôle de compétitivité Cap Digital, la Fondation Solar Impulse et l'association "Construire au Futur, Habiter le futur", pilotent le programme **Innov'up Expérimentation Transition écologique des territoires**

Les projets ciblés répondent aux **priorités et enjeux** identifiés dans le cadre du SRDEII « Impact 2028 » : **écoconstruction, mobilité et logistique durables, déchets et économie circulaire, sobriété et énergie décarbonée, adaptation et résilience, nature et biodiversité**

## Objectif général du programme :

- Le programme Innov'up Expérimentation « vise à sélectionner et accompagner financièrement les entreprises qui pourront tester leur solution [innovante] en conditions réelles, avec un ou plusieurs terrains d'expérimentation franciliens. »
- Les solutions proposées à l'expérimentation ne doivent pas encore avoir fait l'objet d'une commercialisation

## Les thèmes de la transition écologique priorités

- **Eco-construction** : chantiers circulaires, nouveaux modes de construction, nouveaux matériaux, matériaux biosourcés, gestion des déconstructions, optimisation des rénovations, rafraîchissement des bâtiments, renouvellement & maintenance des infrastructures
- **Mobilité et logistique durables** : mobilité durable, développement des mobilités douces ou multimodales, logistique urbaine, livraison du dernier kilomètre, mobilités décarbonées, gestion des flux de mobilité
- **Déchets et économie circulaire** : gestion durable des ressources, réduction et valorisation des déchets
- **Sobriété et énergie décarbonée** : sobriété énergétique, énergie décarbonée, bâtiments ou quartiers à énergie positive, chaleur renouvelable, smart-grids, éclairage public intelligent, monitoring des bâtiments publics et collectifs, lutte contre les passoires thermiques
- **Adaptation et résilience** : adaptation aux impacts du changement climatique, lutte contre les îlots de chaleur, amélioration de la qualité de l'air, anticipation des risques environnementaux
- **Nature et biodiversité** : préservation de la biodiversité en milieu urbain, renaturation de friches industrielles ou urbaines, agriculture urbaine, outils de monitoring et simulation écologique

# L'aide financière : pour qui ? Avec qui ?

## Pour qui ?

- Collectivités - Institutions
- **Entreprises franciliennes, TPE, PME et ETI, quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique**
- Le candidat devra posséder au moins 1 établissement sur le territoire francilien ou justifier la volonté de s'y implanter

## Avec qui ?

→ **Terrain d'expérimentation des solutions avec les acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre de la transition écologique à l'échelle francilienne :**

- Acteurs publics locaux : communes, EPCI, syndicats de communes
- Acteurs privés en situation de délégation de service public
- Sociétés privées (dès lors qu'elles participent de la mise en œuvre de solutions au service des territoires)

# Le partenariat entre les entreprises et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre dans la transition écologique

## Le terrain d'expérimentation : l'engagement des acteurs impliqués

→ Formalisation de l'engagement du terrain d'expérimentation dans une **lettre d'intention** et ouverture aux ressources : communauté d'utilisateurs, infrastructures spécifiques

→ *Les solutions proposées à l'expérimentation ne doivent pas encore avoir fait l'objet d'une commercialisation*

## Le cadre juridique et technique : une convention de partenariat

→ Rédaction et signature d'une **convention de partenariat** entre le lauréat et le terrain d'expérimentation **en amont de la collaboration** afin de définir les rôles et responsabilités de chacun et détaillant les obligations et responsabilités des lauréats en matière de propriété intellectuelle et de protection et sécurité des données confiées

→ Respect par la solution du lauréat, des données à caractère personnel, de la loi Informatique et Libertés et de la réglementation générale pour la protection des données personnelles (RGPD)

## La nature de l'aide : un accompagnement opérationnel et une aide financière

- La mobilisation des partenaires du programme, **Cap Digital, la fondation Solar Impulse et l'association "Construire au Futur, Habiter le Futur"**, pour fournir aux territoires et aux entreprises **un accompagnement opérationnel** à l'identification de partenaires et à la qualification des projets d'expérimentation
- Pour les entreprises, l'aide peut prendre la forme d'**une subvention et / ou une avance récupérable (AR) dans la limite de 500 000 € de subvention et 500 000 € d'avance récupérable**
- Le taux d'intervention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise (de 25 % à 45 %)
- Les coûts admissibles dans le cadre du projet doivent rentrer dans les catégories de **coûts éligibles au régime cadre exempté numéro SA.58 995 relatifs aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI)**

# Les dépenses et les coûts éligibles

## Dépenses éligibles

- Présentation détaillée du budget par l'entreprise candidate et précisant l'ensemble des dépenses relatives à la réalisation de l'expérimentation
- Enumération des ressources humaines mobilisées sur le projet (type de qualification, durée de l'intervention et coût par poste charges comprises)

## Coûts admissibles au projet (catégories de coûts éligibles au régime RDI)

- Frais de personnel affectés au projet, identifiés et appartenant aux catégories suivantes : chercheurs, ingénieurs et techniciens
- Dépenses liées à l'amortissement du matériel et des investissements engagés sur la durée du programme
- Prestations externes (juridique, conseils...), dépenses liées à la réalisation d'un démonstrateur ou d'un prototype
- Prestations techniques sous-traitées dans la limite de 49 % des coûts liés aux frais de personnel
- Dépenses liées à l'évaluation de l'expérimentation, y compris à l'expérimentation du concept (technique, juridique, commercial)

# Les taux d'intervention selon la catégorie d'entreprise

| Assiette du projet retenue | Taux d'intervention moyen                                                                                                           | Modalités de financement                  | Plafond en SUB | Plafond en AR/PI RD | Plafond aide (SUB + AR/PI RD) |
|----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|----------------|---------------------|-------------------------------|
| Entre 150 K€ et 500 K€     | <b>45 %</b> pour les TPE/PME de moins de 50 salariés<br><b>35 %</b> pour les entreprise entre 50 et 249 salariés<br><b>25 %</b> ETI | 100 % en subvention                       | 225 K€         | 0 K€                | <b>225 K€</b>                 |
| Entre 500 K€ et 1 M€       |                                                                                                                                     | 2/3 en subvention<br>1/3 en AR ou PI RD   | 300 K€         | 150 K€              | <b>450 K€</b>                 |
| > 1 M€                     |                                                                                                                                     | 50 % en subvention<br>50 % en AR ou PI RD | 500 K€         | 500 K€              | <b>1 M€</b>                   |

# Le dépôt de candidature dématérialisé

**Dépôt du dossier de candidature en ligne sur :** <https://mesdemarches.iledefrance.fr>

- Le dépôt de projets est ouvert de manière continue

Ce dernier comprend notamment les **documents suivants** :

- **Présentation de l'entreprise et du projet d'expérimentation**
- **Éléments liés à la situation financière de l'entreprise et au financement du projet** : table de capitalisation, état de la trésorerie à date et plan de trésorerie, annexe financière du projet, compte de résultat prévisionnel
- **Documents administratifs et liés aux engagements régionaux**
  - Fiche de demande d'aide, K-bis
  - Attestation de régularité fiscale et sociale, liasses fiscales
  - Charte régionale relative aux valeurs de la république et à la laïcité, engagement relatif à la mesure 100 000 stages : l'attribution définitive de l'aide régionale est subordonnée à l'accueil de stagiaires au sein de l'entreprise qui peut être affecté au projet ou à toute autre activité de l'entreprise.

Tout dossier incomplet à la date de dépôt sera déclaré inéligible.

## Les critères de sélection des projets

- **Pertinence de la réponse apportée** aux enjeux de transition écologique rencontrés par les territoires franciliens
- **Caractère innovant** de la solution : nature, degré de maturité, de risque porté par l'entreprise
- **Qualité du projet**, évaluée au regard de la méthodologie envisagée, sa faisabilité, la structuration des tâches, les moyens mis en œuvre et leur adéquation avec les objectifs visés : équipe, capacité financière, ressources techniques, pertinence du programme R&D et du calendrier
- **Potentiel économique de la solution et de l'entreprise** : marché, stratégie, positionnement
- **Contribution au développement de l'Île-de-France** : ancrage territorial, création d'emplois, impacts économiques, sociaux, sociétaux et environnementaux, répliquabilité de la solution
- **Méthode et modalités d'expérimentation** : capacité de s'adapter aux spécificités de l'environnement de travail du terrain

## La sélection des projets

- L'examen des projets est réalisé au fil de l'eau.
- Les projets éligibles feront l'objet d'une instruction approfondie de Bpifrance, puis seront désignés lauréats sur co-décision de la Région Île-de-France et Bpifrance.

Le cahier des charges et le règlement d'intervention du programme sont à retrouver en suivant le lien ci-dessous :

- <https://www.iledefrance.fr/innovup-experimentation-transition-ecologique-des-territoires>



## ECHANGE AVEC LES ENTREPRISES

## **Innov'up expérimentation transition écologique des territoires : une aide financière pour tester une solution innovante offrant une réponse concrète aux enjeux de transition écologique : questions posées / réponses apportées**

***Est-ce que « projet nouveau » signifie qu'il faut que la solution n'ait jamais été mise en place ou est-ce qu'un modèle économique tout à fait nouveau avec une solution existante peut entrer dans le cadre d'un projet nouveau ?***

- Oui, si c'est suffisamment différent avec une nouvelle approche.
- L'important est que la version qui est expérimentée n'ait jamais été commercialisée.

***Est-ce que cette aide peut se cumuler avec un « crédit d'impôt innovation recherche » ou est-ce qu'il y a des logiques de non-cumul d'aides ?***

- Avec Innov'up, la BPI et la Région vont au maximum de ce que permet la réglementation européenne en terme d'aides à l'innovation (pour une PME, c'est 45 %).
- Une même facture sur un projet ne peut être présentée au « crédit d'impôt recherche » et à Innov'up, il faut choisir.
- Rien empêche de faire, sur d'autres projets, un « crédit impôt recherche » mais si vous postulez à ce programme, cela ne sera pas cumulable.

**Innov'up expérimentation transition écologique des territoires :  
une aide financière pour tester une solution innovante offrant une réponse concrète  
aux enjeux de transition écologique : questions posées / réponses apportées**

***À partir du moment où on a identifié un projet et des partenaires, en combien de temps le mécanisme de subvention ou l'avance récupérable peuvent-ils être mis en place ?***

- Si vous avez les partenaires, c'est-à-dire les terrains d'expérimentation, toute une partie du travail est faite.
- Compte tenu des plus-values de l'appui de Cap Digital et de la fondation « Solar Impulse », vous pouvez quand même vous rapprocher d'eux. C'est gratuit.
- Une fois que vous avez vos terrains d'expérimentation, vos lettres d'intention et que vous déposez votre projet sur la plateforme, les délais d'instruction sont, en général, au maximum de 2 à 3 mois.

**Innov'up expérimentation transition écologique des territoires :  
une aide financière pour tester une solution innovante offrant une réponse concrète  
aux enjeux de transition écologique : questions posées / réponses apportées**

***Animateur : voulez-vous nous présenter globalement, dans leurs grandes lignes, vos projets ?***

- De notre côté, nous touchons à tout ce qui est lié à la fois à l'économie circulaire et à la transition énergétique.
- Nous récupérons la chaleur de l'informatique pour apporter de la chaleur là où il y a des besoins. Nous avons des serveurs informatiques qui permettent de chauffer des bâtiments et des bureaux.
- En évoquant le changement de modèle économique, nous voulons réaliser cela à beaucoup plus grande échelle aujourd'hui et nous appuyer, par exemple, sur des réseaux de chaleur des industries.
- L'idée est de reconstituer des data-centers qui soient vraiment écologiques puisque toute la chaleur dégagée par le calcul informatique est récupérée pour le réseau de chaleur.
- Aujourd'hui, nous sommes en discussion avec des délégataires de service public concernant l'opportunité d'installer nos machines sur leur réseau de chaleur pour apporter une part de NR supplémentaire sur les réseaux.
  
- Nous travaillons avec un réseau de lieux culturels à qui nous fournissons des tablettes Apple pour collecter des feedbacks de leurs visiteurs.
- Nous sommes en train de réfléchir à un projet de construction de nos propres tablettes avec beaucoup moins de matériaux.
- L'idée est de créer une tablette parfaite pour nos usages, beaucoup plus simple et moins gourmande en énergie qu'un iPad
- Nous cherchons à effectuer une transition entre notre parc actuel et un parc plus sobre énergétiquement.



## ANNEXES

### Cap Digital

- Créé en 2006, Cap Digital est le premier collectif européen d'innovateurs du numérique et de la transition écologique.
  - 1000 structures adhérentes dont des PME, Grandes Entreprises /ETI / EPIC, écoles / universités / laboratoires ainsi que fonds d'investissement
- Missions de soutien à la créativité et la compétitivité :
  - développement de la R&D
  - accompagnement à l'expérimentation, la croissance des entreprises
  - mise en réseau des adhérents et promotion à l'international
  - 3130 projets de R&D reçus depuis 2006, dont 1700 labellisés et 870 financés
  - Cap Digital a soutenu près d'1,8 Md € d'investissement en recherche et développement depuis sa création dont plus de 730 M€ d'aides publiques

**Contacts** : • Manuel SINGLA [manuel.singla@capdigital.com](mailto:manuel.singla@capdigital.com) • Jennyfer LECOMPTE [jennyfer.lecompte@capdigital.com](mailto:jennyfer.lecompte@capdigital.com) • Pierre PERRIN [pierre.perrin@capdigital.com](mailto:pierre.perrin@capdigital.com)

# Les partenaires et les contacts

## Fondation Solar Impulse

- Accélérer l'adoption de solutions efficaces, propres et rentables qui réduisent notre impact sur la planète tout en favorisant la croissance économique
- Le travail de la Fondation Solar Impulse vise à stimuler l'adoption de solutions rentables pour protéger l'environnement
- En sélectionnant, labellisant et promouvant ces solutions innovantes, propres et rentables, la Fondation soutient les décideurs politiques et économiques dans la réalisation de leurs objectifs environnementaux tout en créant simultanément des emplois et de la croissance
  - En 2017, Bertrand Piccard s'est lancé le défi, avec la Fondation, de trouver au moins 1000 solutions efficaces, rentables et propres : défi relevé en avril 2021
- Le voyage étant loin d'être terminé, la Fondation s'attache désormais à promouvoir ces solutions partout où cela est possible. Elle recherche également en permanence les solutions les plus innovantes et les ajoute à son vaste portefeuille

**Contacts :** • Lea Andersson [lea.andersson@solarimpulse.com](mailto:lea.andersson@solarimpulse.com) • Myriam Schwartz [myriam.schwartz@solarimpulse.com](mailto:myriam.schwartz@solarimpulse.com)

## Les partenaires et les contacts

### Construire au Futur, Habiter le Futur En 2020

- Un consortium de 120 partenaires (collectivités territoriales et établissements publics, startups et grands groupes industriels, associations & fédérations professionnelles, universités et écoles de formation) s'est réuni, emmené par la Région Ile-de-France, pour devenir lauréat du programme Territoires d'innovation dans le cadre du PIA3 / France 2030 de la CDC / Banque des Territoires et du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)
- Structuration des partenaires en association pour gérer le programme mais aussi poursuivre élan et cohésion, au bénéfice du développement économique francilien et comme moteur de la transition du secteur de la construction et de l'habiter
- Appui de l'association sur un socle de principes fédérateurs : éco-responsabilité, innovation, co-construction citoyenne, développement économique afin de favoriser l'émergence d'un nouveau « style de vie à la francilienne » souhaitable et durable

**Contacts** : <https://construire-au-futur-habiter-le-futur.assoconnect.com> / • Stéphane Fournier : [stephane.fournier@habiterlefutur.fr](mailto:stephane.fournier@habiterlefutur.fr)